

COORDONNÉES DU PARENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N°Fixe : N°Portable :

Mail :

COORDONNÉES DU PARENT (si différent) ou accompagnateur régulier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N°Fixe : N°Portable :

Mail :

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription, des conditions financières et de la charte du Cercle Laïque Poitevin (CLP) pour la saison 2024-2025, inscrites dans le catalogue et

le site clp86.net.

J'ai compris que les informations personnelles que Je communique au CLP ne servent que dans le cadre de mon activité au sein de l'association (aucune commercialisation de données personnelles, ni divulgation à un tiers). Vous pouvez à tout moment modifier, supprimer vos données personnelles sur simple demande auprès du secrétariat du CLP.

Fait à le

Signature du représentant légal du mineur

Retrouvez-nous sur notre page Facebook

la

CLP86

Fiche d'inscription 2024-2025



ENFANT

Votre enfant était-il adhérent(e) en 2023-2024 oui non

Nom : Prénom :

Date de naissance : F M

QF1 QF2 QF3

Adresse principale :

Code postal et ville :

Téléphone du parent ou de l'enfant :

E-mail :

Nom et téléphone de l'accompagnateur si différent :

DROIT à L'IMAGE

J'accepte d'être photographié(e), filmé(e) dans le cadre des activités de l'association oui non

Cadre réservé

Merci de remplir l'intégralité du formulaire (recto/verso) et de le signer.

ACTIVITE(S)	JOUR(S) et HORAIRE(S)	TARIF
Vous avez inscrits 2 enfants, bénéficiez de 10% sur le montant des 2 activités		
	Adhésion obligatoire	+ 10€
	Licence Judo, pour les enfants qui choisissent cette activité	(+ 41€)
	TOTAL	
	Chèque(s) à établir à l'ordre du CLP	

Cadre réservé à l'association			
Date	Montant versé	Mode de règlement	Date de retrait

Nom sur le chèque :

Observations :

Je soussigné(e)

Mme, M

autorise mon enfant à participer aux différentes activités du "Cercle Laïque Poitevin", encadrées par un animateur ou un professeur. Je m'engage à respecter les horaires proposés et à fournir un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois précisant l'activité sportive pratiquée. **Ce dernier conditionne l'obtention de la licence pour le judo.**

J'accompagne et Je récupère mon enfant, auprès de l'animateur ou du secrétariat à chaque début et fin de séance. Le représentant légal de l'enfant devra signaler toute personne occasionnelle chargée de récupérer l'enfant, à l'animateur ou au secrétariat.

Signature : Signature obligatoire au secrétariat

Le Cercle Laïque Poitevin et les professeurs sont responsables des enfants pendant les ateliers. Ils ne le sont pas, ni avant, ni après. Les responsables de l'enfant doivent s'assurer que le professeur est présent. Si le CLP a connaissance d'une absence, il prévient les parents par mail ou par téléphone dans la mesure du possible. Affichage et information à l'accueil.

Le tarif des activités est annuel et forfaitaire. L'adhérent est considéré comme enfant Jusqu'à 16 ans. Pour les enfants : trois tarifs sont proposés en fonction du quotient familial : **QF1 : 0 - 528€**, **QF2 : 529€ - 1238€**, **QF3 : à partir de 1239€**

Le tarif sera appliqué sur présentation d'un Justificatif du quotient familial, délivré par la CAF. **En cas de non présentation d'un justificatif, le QF3 sera appliqué.**

Adhésion enfant : 10€ (assurance incluse)

Réductions enfants : A partir de deux enfants inscrits par famille, une réduction de 10 % sur la totalité des cotisations à l'activité des enfants est accordée (hors adhésion).

Paiement : L'adhésion sera payée à l'inscription.

Le paiement de l'activité peut être réglé en 4 versements lors de l'inscription, avec 4 chèques qui seront encaissés comme suit : début Octobre, un autre début novembre 2024, un autre début Février et le dernier début Mai 2025.

L'adhérent pourra payer exceptionnellement en espèce, il lui sera remis un reçu signé par lui-même, et par un membre du bureau ou par la secrétaire.

Les chèques vacances et les coupons sports sont acceptés. Il n'y a aucun remboursement.

Le paiement par carte bancaire est accepté.

Tout atelier qui ne réunira pas huit adhérents ne pourra pas être poursuivi au-delà du 1^{er} trimestre.